

**DELIBERATIONS MISES AUX VOIX**  
**LORS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10/12/2015**

**FINANCES**

**COMMUNE**

**2015/ 76 : FINANCES-BP COMMUNE - Autorisation de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2016**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** l'article 15 de la loi n°88-13 du 5 janvier 1988 retranscrit dans l'article L1612-1 du CGCT

**CONSIDERANT** la nécessité de pouvoir mandater les dépenses d'investissement avant le vote du BP 2016

**APRES EN AVOIR DELIBERE** par «18 voix pour » ; « 0 voix contre » et « 0 abstention »,

**DECIDE** d'autoriser Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement avant le vote du BP 2016

**EAU**

**2015/ 77 : FINANCES-BP EAU - Autorisation de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du BP EAU 2016**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** l'article 15 de la loi n°88-13 du 5 janvier 1988 retranscrit dans l'article L1612-1 du CGCT

**CONSIDERANT** la nécessité de pouvoir mandater les dépenses d'investissement avant le vote du BP EAU 2016

**APRES EN AVOIR DELIBERE** par «18 voix pour » ; « 0 voix contre » et « 0 abstention »,

**DECIDE** d'autoriser Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement avant le vote du BP EAU 2016

**2015/78: FINANCES- EAU - Décision modificative n°3/2015 : Virements de crédits**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**APRES EN AVOIR DELIBERE** par «18 voix pour » ; « 0 voix contre » et « 0 abstention »,

**DECIDE** de procéder au virement de crédits présenté par Monsieur le Maire

Dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
DF- Article 673/042	9 460 €	
DF-Article 66111/66		9 460 €
RI- Article 1391/040	9 460 €	
RI- Article 1641/16		9 460 €

## RESSOURCES HUMAINES

### 2015/ 79 : RH-Instauration du régime des astreintes pour le personnel stagiaire et titulaire du service technique

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES EN AVOIR DELIBERE par «18 voix pour » ; « 0 voix contre » et « 0 abstention » ,

**DECIDE** d'instituer le régime des astreintes pour le service technique de la commune selon les modalités exposées ci-dessus et qu'il appartiendra à l'autorité territoriale de les mettre en place dans le respect des dispositions législatives, réglementaires et de la présente délibération.

**PRECISE** que ces mesures prendront effet lors de la période de viabilité hivernale 2015-2016.

**PRECISE** que pour la période 2015-2016, le mois de départ sera exceptionnellement le mois de décembre et non le mois de novembre. Cette période débutera à compter du 14/12/2015 pour se terminer le 21/03/2016 (soit 14 semaines).

## FONCIER-URBANISME-REGLEMENTATION

### 2015/ 80 : FONCIER- Signature du Bail emphytéotique administratif avec la société Centrale solaire de Canopia en vue de l'installation et de l'exploitation d'une centrale photovoltaïque sur le toit de l'ensemble vestiaires et salle socioculturelle au stade municipal

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE par «18 voix pour » ; « 0 voix contre » et « 0 abstention » ,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le BEA d'une durée initiale de 20 ans avec la société Centrale solaire de Canopia ou toute personne se substituant à elle afin de réaliser et d'exploiter une étanchéité photovoltaïque en toiture de l'ensemble vestiaires et salle socioculturelle au stade municipal pour un loyer symbolique d'un €uro annuel.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié constatant l'état descriptif de division volumétrique

**AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités en vue de la signature de ces actes.

### 2015/ 81 : REGLEMENTATION- Signature de la convention de fourrière 2016 avec la SPA pour la capture, l'enlèvement et la garde des animaux

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE par «18 voix pour » ; « 0 voix contre » et « 0 abstention » ,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention avec la SPA et tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette convention pour l'année 2016.

## INTERCOMMUNALITE

### 2015-82 :INTERCO-CCBE-Consultation de la demande de logement social sur le Système National d'Enregistrement (SNE)

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE par «18 voix pour » ; « 0 voix contre » et « 0 abstention » ,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à intervenir entre le Préfet de l'Isère, la commune d'Izeaux et la communauté de communes Bièvre Est pour l'utilisation du SNE.